
Type d'intervention	Interpellation (art. 34 RCG)	
1 ^{er} signataire	Birbaum Thomas	<i>Signatures des cosignataires</i>
Cosignataires	Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément. Choisissez un élément.	
Dépôt au nom d'un groupe	Choisissez un élément.	<i>Signature du Chef(fe) de groupe</i>
Dépôt au nom d'une commission	Choisissez un élément.	<i>Signature du Président</i>

Titre

Tamoil et nos finances

Texte de l'intervention

Le Tribunal Fédéral a débouté Tamoil SA le 11 juillet et confirmé la décision du Conseil d'Etat de révoquer avec effet rétroactif l'exonération fiscale partielle accordée durant les années 2004 à 2008. La société va donc devoir rétrocéder cet argent à la commune et au canton. Notre commune recevra 2.7 millions en produit exceptionnel.

Conclusion

A quoi servira ce produit exceptionnel ? La municipalité a-t-elle pour projet de l'investir dans un projet à but de compensation écologique, suite aux pollutions que l'activité de Tamoil a pu engendrer ?

Collombey-Muraz, le 17 août 2017

1^{er} signataire : *Birbaum*

Reçu le 21.08.17
[Signature]